



Communiqué de presse - février 2024

La régulation proactive du loup

Le lundi 5 février, le bilan de la régulation proactive du loup 2023 – 2024 a été publié. Cette régulation proactive est nécessaire notamment pour ralentir l’augmentation de la pression exercée par les loups sur les troupeaux d’animaux de rente.

Une régulation nécessaire

En 2023, la Suisse comptait 36 meutes de loups alors qu’il y en avait que 11 en 2020. La multiplication des meutes de loups est telle qu’une régulation est nécessaire au niveau cantonal, fédéral et dans nos pays voisins. Les éleveurs protègent actuellement leur troupeau et sont conscients qu’il faudra cohabiter au quotidien avec le grand prédateur mais sans régulation, la pression exercée par ces meutes augmenterait de façon significative et mettrait en péril l’élevage en Suisse.

LE point positif de cette régulation proactive

Il est illusoire d’envisager une diminution significative des attaques, la présence des meutes de loups reste considérable sur le territoire valaisan. La régulation proactive a le mérite de freiner l’augmentation exponentielle du nombre de loups et de meutes. Si la pression des loups sur les troupeaux d’animaux de rente augmente, en corrélation augmentera le nombre de chiens de protection. La cohabitation entre les randonneurs et des troupeaux protégés par six ou huit chiens de protection serait ingérable. Cette cohabitation donne d’ores et déjà du fil à retordre aux offices compétents dans le secteur du tourisme, secteur économique important pour notre canton. Relevons encore que la protection de troupeaux ne concerne plus seulement les zones d’alpages mais également les exploitations de plaine qui se trouvent aux abords des villages avec des habitations où il serait difficile d’intégrer encore plus de chiens de protection sans impacter la population.

Éleveurs mais pas éleveurs de chiens

Le travail des éleveuses et des éleveurs d'ovins et de caprins consiste à produire une viande suisse de qualité très prisée de nos consommateurs et à entretenir les pâturages d'alpage et les prairies de plaine. Un travail fait dans le respect du bien-être animal ainsi que de la biodiversité. La conduite des troupeaux avec des chiens de protection et des parcs de nuit impacte le bien-être des bêtes et détériore considérablement le terrain. Une fois dans le parc de nuit, les brebis et les agneaux ne peuvent plus se nourrir à leur guise. Les moutons n'ont plus de choix pour se coucher confortablement dans une souche de mélèze ou contre un rocher. Une fois la zone piétinée et labourée, la végétation peine y à repousser.

Le recours des organisations environnementales

La régulation proactive a fait l'objet de recours qui ont permis la suspension des tirs pour trois meutes. La régulation permet d'agir concrètement car la population de loup augmente fortement et que le nombre d'animaux de rente tués est trop élevé ce qui met en péril l'activité pastorale et contraint le secteur du tourisme. La pérennité de l'espèce n'est pas menacée par ces tirs et les éleveuses et éleveurs de moutons et caprins du Valais romand remercient chaleureusement les politiciens qui ont soutenu cette régulation proactive au niveau cantonal et fédéral ainsi que tous les chasseurs inscrits.

Contact

Président Claude Lattion
info@aeoc.ch